



**Sébastien LECORNU, Secrétaire d'État  
auprès du ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Paris, le mercredi 6 décembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Sébastien Lecornu salue l'action exemplaire de l'Etat aux côtés de la Nouvelle-Calédonie dans la défense du parc naturel de la mer de Corail**



**A l'occasion de son déplacement en Nouvelle-Calédonie, le Secrétaire d'Etat auprès de Nicolas Hulot a pu constater l'excellente coordination ayant permis la réussite de l'opération de détection, d'arraisonnement et de saisie de deux navires en situation de pêche illégale grâce à l'appui de la Marine et de la Gendarmerie**

Sous l'autorité du haut-commissaire de la République, le service des affaires maritimes, service déconcentré du ministère de la transition écologique et solidaire, a coordonné l'ensemble de la chaîne de traitement des navires à leur arrivée à Nouméa, qui implique de nombreuses administrations, de l'Etat (forces armées et gendarmerie, police aux frontières, trésor public) et du gouvernement (direction des affaires sanitaires et sociales, services vétérinaires), plus des opérateurs publics (port autonome) ou privés (AFPA pour le nettoyage, services de remorquage, entreprises de travaux publics, collecteurs et exportateurs de produits de la mer)

Les deux navires ont été interceptés en situation de pêche illégale dans les eaux de la ZEE (zone économique exclusive), jeudi 30 novembre, aux alentours de 6 heures du matin par la frégate de surveillance Vendémiaire de la marine nationale (forces armées de Nouvelle-Calédonie) et la vedette Dumbéa de la gendarmerie maritime. Les deux capitaines vietnamiens de ces embarcations ont été condamnés à un an de prison ferme mardi 5 décembre, moins d'une semaine après les faits. Le tribunal a par ailleurs ordonné la confiscation des navires, du matériel de pêche et du produit de leur pêche, des holothuries.

*« Cette opération démontre notre capacité commune à protéger le parc naturel de la mer de Corail de Nouvelle-Calédonie de la pêche clandestine. L'ensemble de la chaîne de réaction de l'Etat a très bien fonctionné et les sanctions prononcées sont particulièrement exemplaires. » a souligné Sébastien Lecornu.*

**[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)**

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)